Conseil Municipal de Nuisement sur Coole

Réunion du 15 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 Mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal VANSANTBERGHE, Maire.

<u>Étaient présents</u>:

Mme MAURICE Bernadette, Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mr CHAMPONNOIS Jean-Luc, Mr PONSIGNON Daniel, Mr RAGOT Nicolas, Mme LEGRIS Corinne, VANSANTBERGHE Pascal.

Absents excusés: Mme CHARPENTIER Alexandra, Mr MILLON Luc.

Absents: Mme ORSINI, Mr LEBLANC Xavier

Secrétaire de séance : Monsieur RAGOT Nicolas,

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03/04/2017

Après relecture et corrections de quelques fautes et ajouts de quelques précisions, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation modificative/Budget primitifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2017:

Section de d'investissement		
Compte	Intitulé	Montant
R 002	Résultat de fonctionnement	+ 2€
D 615228	Bâtiments publics	- 2€

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

3) Cimetières :

Mr PONSIGNON, Mr MILLON, Mr CHAMPONOIS et Mme MAURICE ont rencontré Mr Thierry THIEBAULX de BACONNES, maitre d'œuvre, expérimenté dans les aménagements extérieurs du Casino du der et d'autres références auprès de nombreuses communes. Les élus lui ont présenté le projet du futur cimetière en insistant sur l'accessibilité aux voitures, et l'évacuation des eaux de pluies. Il lui a été demandé d'étudier le projet, de vérifier la faisabilité (sondage, planéité du terrain,....)

ainsi que le coût de son expertise.

L'alimentation en eau du cimetière peut se faire de deux manières : soit par le forage d'un puits, soit par l'alimentation en eau potable, mais cette dernière relève des compétences de la communauté de commune. Des devis seront faits afin d'évaluer les coûts.

4) Plan communal de sauvegarde

Une copie sera envoyée à chaque membre du conseil afin de l'étudier et de le valider lors du prochain conseil municipal.

Suite à l'intervention des pompiers sur la commune, il a été remarqué qu'il manquait quelques panneaux de signalisation, afin de sécuriser les lieux. Il est décidé d'acheter 4 panneaux de signalisation (2 « déviation » et 2 « route barrée »), ceux-ci pourront servir si la commune devait appliquer le PCS.

Toujours pour la sécurisation de la traversée du village, la DDT fournira des panneaux afin de réaliser l'écluse provisoire devant le N°22 Grande rue. Celle-ci sera réalisée cet été.

5) Elections sénatoriales.

La représentation de la commune pour les élections sénatoriales se fait en fonction du nombre d'habitants. Pour la commune, le conseil devra élire le représentant de la commune et son suppléant.

6) Questions diverses

- La commune décide de ne pas organiser de festivités du 14 Juillet cette année en raison « des congés » et du manque de personnes présentes.
- ➤ Il a été proposé de signer une charte d'entretien des espaces publiques. FREDON est l'organisme qui accompagne les communes dans le changement des produits phyto. Il y a plusieurs niveaux qui vont de niveau 1 (conformité, registre à jour des produits phyto) à niveau 3 (ne plus appliquer de produit phyto sur la commune). Luc MILLON s'est rendu à une réunion et il nous en rendra compte lors du prochain conseil.
- Mme le Maire d'Ecury sur Coole a un projet d'achat d'une machine à désherber à vapeur et a proposé à la commune de Nuisement de réaliser cet achat et le diagnostic nécessaire, en commun. Après l'essai de cette machine, Monsieur le Maire propose de réexaminer cette demande après plus d'informations.

> Concernant l'urbanisme sur la commune : Clôture rue du Moulin ; Muret rue des vignes

Concernant un permis de construire déposé pour un abri de jardin, une vérification concernant la conformité par rapport au PLU sera fait ainsi qu'un courrier adressé au demandeur.

Le prochain Conseil aura lieu le 19/06/2017

Fin de séance 22h37